

affiche le 31/07/2020 à 14h30

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2020**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le seize juillet deux mille vingt, s'est rassemblé en un lieu ordinaire différent de ses séances, Agora, Rue Abel Gance, en raison de la crise sanitaire COVID 19.

Etaient présents : Sébastien ALAMARGUY - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Xavier CABANNE - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM (du rapport I.3 jusqu'à la fin de séance) - Maria LOUREIRO - Emmanuelle MICHON - Bruno MOREAU - Guillaume NOUALI - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Elsa VALLIAMEE - Thierry VERGE - Laure VINCENT

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Alison CLEMENT (a donné pouvoir à Sébastien ALAMARGUY) - Marie-Laure DESCAMPS (a donné pouvoir à Maria LOUREIRO) - Anne-Marie LAMALLE (a donné à Thierry VERGE) - Daniel MARTIN (a donné pouvoir à Guillaume NOUALI) - Caroline SCHLAUDER (a donné pouvoir à Céline LEYREM)

Était absente : Céline LEYREM (du début de la séance jusqu'au rapport I.3)

Secrétaire de Séance : Guillaume NOUALI

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

- a) Mandats de vote
- B) Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés des procès-verbaux du 18 juin 2020 et du 10 juillet 2020 -

**I.1 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCE**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de ces décisions.

**I.2 - « FINANCES COMMUNALES - COMPTES DE GESTION 2019
ADOPTION »**

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Après en avoir délibéré :

- Statue :

. Sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2019 au 31/12/2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

. Sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne le budget principal, et les budgets annexes.

. Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue de sa part.

I.3 - « FINANCES COMMUNALES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS »

Le Conseil Municipal,

- a donné acte à Monsieur le Maire de la présentation faite des Comptes Administratifs.

- Est constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Est reconnue la sincérité des restes à réaliser.

- Sont arrêtés les résultats tels que définis dans les comptes administratifs :

- Approuve le Compte Administratif 2019 du **Budget Principal** qui s'élève à 3 902 648.01 euros de résultat de fonctionnement et à – 803 345.07 euros de résultat d'investissement (avec les restes à réaliser).

- Affecte le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

. section d'investissement, compte 1068, fonction 01 : 803 345.07 euros

. section de fonctionnement, compte 002, fonction 01 : 3 099 302.94 euros

- Approuve le Compte Administratif 2019 du **Budget Annexe des opérations assujetties à la TVA** qui s'élève à 0.00 euros de résultat de fonctionnement et à 141 714.97 euros de résultat d'investissement (avec les restes à réaliser).

- Approuve le Compte Administratif 2019 du **Budget annexe du lotissement de la Chevantière** qui s'élève à 0.00 euros de résultat de fonctionnement et -13 405.28 € de résultat d'investissement.

- Approuve le Compte Administratif 2019 du **Budget annexe des opérations de fossoyage** qui s'élève à 1 555.74 euros de résultat de fonctionnement et aucun investissement.

- Affecte le résultat de fonctionnement de la façon suivante :
 - . section de fonctionnement, compte 002 : 1 555.74 euros

- Approuve le Compte Administratif 2019 du **Budget annexe des transports urbains** qui s'élève à 0.00 euros de résultat de fonctionnement et aucun investissement.

- Approuve le Compte Administratif 2019 du **Budget annexe du service des eaux** qui s'élève à 1 245 177.04 euros de résultat de fonctionnement, et à – 211 837.83 euros de résultat d'investissement (hors reste à réaliser).

- .au budget général, section d'investissement, compte 001 : - 211 837.83 euros
- . au budget général, section de fonctionnement, compte 002, : 1 245 177.04 euros

- Approuve le Compte Administratif 2019 du **Budget annexe du service de l'assainissement** qui s'élève à 262 844.44 euros de résultat de fonctionnement, et à 531 837.36 euros de résultat d'investissement (hors reste à réaliser).

- .au budget général, section d'investissement, compte 001 :531 837.36 euros
- . au budget général, section de fonctionnement, compte 002 : 262 844.44 euros

- Approuve le Compte Administratif 2019 du **Budget annexe du service public d'assainissement non collectif** qui s'élève à 0.00 euros de résultat de fonctionnement et aucun investissement.

I.4 - « FINANCES COMMUNALES - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES DE L'EXERCICE 2020 »

Le Conseil Municipal,

- Adopte le projet de budget supplémentaire 2020 du budget général, qui s'équilibre en dépense et en recette à la somme de 8 239 926.68 euros.
- Adopte le projet de budget supplémentaire 2020 du budget annexe des opérations assujetties à la T.V.A. qui s'équilibre en dépense et en recette à la somme 18 878.97 euros.
- Adopte le projet de budget supplémentaire 2020 du budget annexe du fossoyage qui s'équilibre en dépense et en recette à la somme de 1 555.74 euros.
- Adopte le projet de budget supplémentaire 2020 du budget du lotissement de la Chevantière qui s'équilibre en dépense et en recette à la somme de 26 810.56 euros.

I.5 « FINANCES COMMUNALES – REVISION DE L’AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT « TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L’HOTEL DE VILLE »

Le Conseil Municipal,

- Adopte la révision de l’autorisation de programme et crédit de paiement « travaux de rénovation énergétique de l’hôtel de ville »

I.6 « FINANCES COMMUNALES - TRANSFERT DES RESULTATS DES SERVICES D’EAU POTABLE ET BRUTE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE L’ALLIER »

Le Conseil Municipal,

- Donne votre accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement des fonds,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les procédures et démarches afférentes.

I.7 « FINANCES COMMUNALES - REGULARISATION POUR PRESTATION NON FAITE ET REMBOURSEMENT EN RAISON DU COVID 19 »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à engager les crédits correspondants et à rembourser les usagers concernés.

I.8 « PERSONNEL COMMUNAL EMPLOI DE COLLABORATEUR DE CABINET »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition
- Décide de fixer la rémunération du Collaborateur de Cabinet suivant l’indice brut 736, indice majoré 608, outre la rémunération principale, supplément familial compris, avec effet au 1^{er} septembre 2020.

I.9 « PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition
- Décide la création des postes tels qu’ils figurent dans les tableaux ci-dessus
- Adopte le tableau des effectifs ainsi modifié

I.10 « PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D’UN CONTRAT DE PROJET »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur ce projet

- Autorise Monsieur le Maire à établir le contrat dans le respect des principes définis.

Les crédits seront prélevés au chapitre 012 et à l'article 64131

I.11 « PERSONNEL COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur ce projet
- Autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel les montants alloués à chaque agent.

Les crédits seront prélevés au chapitre 012 et à l'article 64118

II.1 « TRAVAUX - AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE MOLIERE ET RESTRUCTURATION DE CHAUSSEE RUE JEAN DUMAZET PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le maire à solliciter une aide du Département de l'Allier et à signer tous les actes correspondants.

II.2 « TRAVAUX - REFECTION DE LA COUVERTURE DU GYMNASSE N°1 - DEMANDES DE SUBVENTIONS »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de l'Allier et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et à engager toutes les procédures et démarches afférentes.

II.3 « TRAVAUX - REFECTION DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE DU SACRE CŒUR – DEMANDES DE SUBVENTIONS »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental de l'Allier et à engager toutes les procédures et démarches afférentes.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et à engager toutes les procédures et démarches afférentes,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de Commeny Montmarault Néris Communauté et à engager toutes les procédures et démarches afférentes.

II.4 « URBANISME – AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME PAR L'ATDA »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à l'avenant n°1 à la convention entre l'ATDA et la commune de Commentry,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

II.5 « URBANISME – ENQUETE PUBLIQUE PROJET D'EXTENSION D'ACTIVITÉ DE FORECREU »

Le Conseil Municipal,

- Approuve les conditions de mise en consultation du public
- Approuve la demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une unité de fabrication déposée par la société FORECREU

II.6 « AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER – ADHESION AUX MISSIONS DE BASE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISE »

Le Conseil Municipal,

- Adhère aux missions de base de l'ATDA, en complément de l'adhésion au service urbanisme et au service protection des données à caractère personnel.
- Autorise le Maire à signer les conventions et les avenants à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier.
- Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention protection des données à caractère personnel délégué à la protection des données mutualisé jointe en annexe
- Autorise le Maire à verser dans les caisses du receveur de l'ATDA le montant de la contribution financière fixé annuellement par le conseil d'administration.

II.7 « COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – PRÉSENTATION DES COMMISSAIRES »

Le Conseil Municipal,

- Se prononce favorablement sur les propositions ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Maire à établir la liste de 32 contribuables parmi lesquels Monsieur le Directeur des Services Fiscaux désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants afin de composer la nouvelle commission communale des

III.1 « AVENANT N°1 CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'OFFICE MUNICIPAL POUR L'ANIMATION ET LA CULTURE (OMPAC)»

Le Conseil Municipal,

- Se prononce favorablement sur les propositions ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Maire à établir la liste de 32 contribuables parmi lesquels Monsieur le Directeur des Services Fiscaux désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants afin de composer la nouvelle commission communale des impôts directs.

III.2 « CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER ET LA VILLE DE COMMENTRY POUR L'ORGANISATION DE SPECTACLES LUMIERES SUR LA FACADE DE LA MAIRIE DE COMMENTRY »

Le Conseil Municipal,

- Approuve la convention de partenariat entre le Département de l'Allier et la ville de Commentry pour l'organisation de spectacles lumières sur la façade de la Mairie de Commentry annexée à la présente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

III.3 « JEUNESSE - PASSEPORT LOISIRS 2020/2021 - 21ème EDITION »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à ces propositions
- Autorise le Maire à engager les crédits correspondants et signer les conventions de partenariat suivantes :

- o L'UDAAR,
- o Le Cinéma de Montluçon,
- o Le FCEA,
- o Le Bowling laser game de Montluçon,
- o La librairie/papeterie «au plaisir de lire » à Commentry,
- o Le grand bazar – SAJOU à Commentry,
- o Le PAL à Saint Pourçain sur Besbre
- o Tronçais Aventures
- o Aquacanoë / Accro-Sioule
- o Street-Art à Lurcy-Lévy
- o Sogo Loisirs (Paintball-Accrobranche-Lasergame) à Neuvy
- o Les communes de Colombier, Hyds et Malicorne.

Les crédits seront prévus au chapitre 011- articles 6042 et 6236.

III.4 « JEUNESSE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER CONCERNANT L'ACCUEIL A LA GARDERIE PERISCOLAIRE EDITH BUSSERON DES ELEVES SCOLARISES EN U.L.I.S. »

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

COMITE DE JUMELAGE

Le Maire du Chojnow (**se prononce RENIOUF**) et le Président de conseil Municipal m'ont envoyé un courrier de félicitations suite aux élections municipales. Ils me demandent de vous adresser leurs félicitations avec l'envie de poursuivre la coopération entre nos deux villes.

ECLAIRAGE PUBLIQUE

La nouvelle équipe municipale souhaite **modifier les horaires de fonctionnement** de l'éclairage public sur le territoire de la Ville de Commentry comme suit :

- Horaires d'été : coupure de 1h00 à 6h00 (à partir du changement d'heure, courant mars)
- Horaires d'hiver : coupure de 0h00 à 6h00 (à partir du changement d'heure, courant octobre)

Ce nouveau fonctionnement s'effectuera dans les meilleurs délais.

Un arrêté correspondant à ces nouveaux horaires sera pris suivant le modèle du SDE03.

OPERATION DE COMMUNICATION / M TON MARCHÉ

Le marché de Commentry a été sélectionné parmi 60 marchés de la région Auvergne Rhône-Alpes pour le trophée des marchés. Les trophées des marchés sont organisés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'association M ton marché en partenariat avec la Fédération Nationale des Marchés de France. Le but de cette opération est de promouvoir les marchés de notre région. Pour cette première année, cette grande opération régionale permet aux consommateurs d'élire leurs marchés préférés parmi une liste de 24.

Le public peut voter dès aujourd'hui et jusqu'au 9 août 2020. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Ville. L'équipe M ton marché sera présente le vendredi 31 juillet pour inciter les usagers à voter à l'aide d'une tablette tactile.

AGENDA FESTIVITES DE L'ETE

Ce soir :

22h, Cinéma plein air : Aïlo, une odysée en Laponie + animation pyrotechnique au Stade Isidore Thivrier

QUESTIONS ORALES ET DIVERSES

Déclaration de Monsieur Fernand SPACCAFERRI.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée le 23 juillet 2020 à 21 heures 41.



Le Maire,

Sylvain BOURDIER
Sylvain BOURDIER